


PRÉSIDENT : R. POULIQUEN, 81, avenue des Sciences - 93370 MONTFERMEIL - SIÈGE SOCIAL : 21, rue des Blancs Manteaux, 75004 PARIS - C. C. P. 1844-02 Paris

N° 142 OCTOBRE A DÉCEMBRE 1986

## pour le centenaire de notre association
## vous présente ses meilleurs vœux

*Le bois sous la neige*



# Jours d'automne

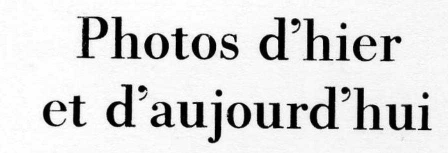
| 3 1 . 2 3 . . 3 | 3 1 2 3 4 5 6 4 |
Comme ils ont fui – ces | ti.è.des jours d'au.tom.ne

| 4 4 . 4 3 5 . 3 | 3 . 2 1 . 2 7 . |
pleins du par-fum – des | pam-pres vi-o-lets

| 3 1 . 2 3 . . 3 | 3 1 2 3 4 5 6 4 |
Que de fleurons – tom | bés – de la – couronne

| 4 4 . 4 3 3 . 2 | 1 1 . 7 6 |
que le printemps met au | front des forêts

– – – L'âpre aquilon qui glisse sous nos portes
Fait tournoyer l'essaim des feuilles mortes
Et les sapins, par son souffle, tordus,
Lèvent aux cieux leurs grands bras éperdus – – –
L'ombre envahit la terre qui frissonne
L'onde est glacée et les bois sont muets.
Comme hélas ! ils ont fui – – –
Ces beaux jours de l'automne
Comme ils ont fui –

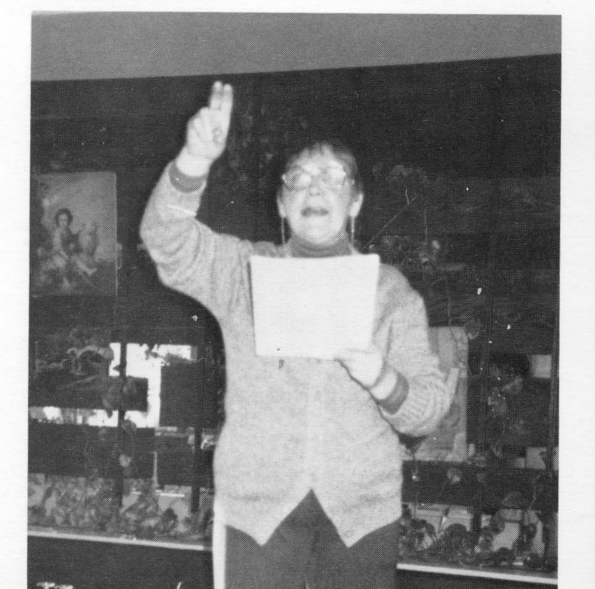


# Photos d'hier et d'aujourd'hui















# " LE CEMPUISIEN "

- n° 142 - Octobre à Décembre 1986

SOMMAIRE



La Gérante : Henriette TACNET
8, rue Dalou
75015 PARIS

les illustrations

- La couverture : Le bois sous la neige
- Pages intérieures et 4ème de Couverture : Hiver et jours d'automne
  Photos d'hier et d'aujourd'hui

o
o o
o

PHOTO DE LA COUVERTURE

A l'orée du bois : le terre-plein et le gazomètre sous la neige (1900).

PHOTO PAGE 2

Trio pour un "hiver" et chanson : les jours d'automne.

PAGE 3 et 4ème de COUVERTURE

Photos d'hier et d'aujourd'hui :

- Jeux d'hiver dans le parc (1941-1942)
- Convives à notre banquet de Bagnolet (16 Nov. 86)
- Pour la fête des rois : têtes couronnées par Jenny VACHER, prof. du cours commercial (il y a quelques lustres déjà !)
- Juillet 85 - Après l'incendie de l'hospice, visite à GRAND-VILLIERS de M. Joseph FRANCESCHI, Secrétaire d'Etat. A cette occasion notre amie Rolande LEGROS le rencontra. (On peut voir, sur la photo, ces deux anciens cempuisiens de l'O.P. évoquer quelques souvenirs de l'Institution).

o
o o
o

LE REPAS DE FIN D'ANNEE

Il a eu lieu le 16 Novembre dernier, au restaurant "Les Tables de Bagnolet". Voilà quelques années, maintenant, que nous nous y réunissons. A cause d'une grève des P.T.T. (*), tous les Anciens n'avaient pas reçu le "Cempuisien" qui annonçait cette sortie. Malgré cela, nous nous comptions, tout de même, près d'une soixantaine.

(Une parenthèse. Les huit représentants de la promotion 1936, dont je suis, constataient que, ce jour-là, ils fêtaient, en quelque sorte un cinquantenaire. Car voilà un demi-siècle, ils quittaient l'Institution. L'ami CHATELAIN a fixé cet instant sur la pellicule).

Comme toujours, chacun revoit, avec plaisir, ses camarades d'enfance devenus, parfois, des amis. Les retrouvailles sont toujours aussi chaleureuses : poignées de mains, embrassades, effusions exclamatives, vous connaissez.

Parfois, on bute sur le nom ou le prénom de l'autre. Ou bien le visage n'est pas reconnu immédiatement. C'est que le temps a fait son oeuvre.

Et l'on prend place à table, auprès de ses copains, par affinité d'âge ou de caractère. L'atmosphère est à la joie. Les conversations vont bon train. Des souvenirs sont rappelés qu'on avait, quelquefois, oubliés.

Après le dessert, notre Président, Roger POULIQUEN, souhaite, à tous, la bienvenue. Il demande que nous assistions, nombreux, à l'Assemblée Générale de Janvier, car elle sera très importante.

Ensuite, le Directeur de l'Institution Monsieur GIOVANNONI invité avec son épouse, prend, à son tour, la parole. Il se défend d'être pessimiste, mais il nous laisse entendre, tout de même, que le destin de notre école va, peut être, changer. Il n'est pas question de supprimer des classes bien que l'effectif des élèves soit réduit à quatre-vingt (celui d'autrefois, trois cents, s'est bien amenuisé !). Mais l'Institution risque d'avoir, à l'avenir, une orientation différente.

Le repas terminé, place à la musique, au chant choral, plus exactement. Notre camarade Marthe ROGY a bien fait les choses. Elle distribue des partitions polycopiées des chansons que nous avions apprises à l'O.P. Sage précaution car, bien sûr, les paroles ne sont pas restées dans nos mémoires.

La prestation n'est pas trop mauvaise, pour une improvisation. Dans le passé, elle était meilleure grâce au travail, aux répétitions, à l'entraînement.

Mais l'objectif essentiel est atteint. Car chanter à nouveau, ensemble, les airs d'autrefois, il n'y a rien de tel pour raviver les souvenirs. Pour se retrouver par la pensée, enfant ou adolescent, dans la classe de chant de Monsieur ROGER, par exemple.

Puis la danse succède à la musique. Tables et chaises sont repoussées pour laisser un espace suffisant. Notre animatrice Marie-Thérèse MENDEZ avait apporté un magnétophone dont les cassettes se suivent sans interruption.

Ainsi s'acheva, vers dix-huit heures, dans la gaîté, cette belle journée cempuisienne du 16 Novembre.

Jean-Jacques BARBIER

(*) Nous prions nos sociétaires qui n'auraient pas reçu le "Cempuisien" n° 141 expédié le 20 Octobre dernier (considéré comme perdu fin décembre) de bien vouloir nous le faire savoir de façon à ce que nous puissions leur en faire une réexpédition sur nos stocks encore disponibles.

o

o o

o

## COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'I.G.P. à CEMPUIS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 1986

Mme HERMANGE, Conseiller de PARIS, représentant M. PADO, adjoint au Maire, chargé de l'enseignement ouvre la séance à 9h40 et, présentant le rapport d'activité, indique que la situation de l'Etablissement est mauvaise. Elle rappelle les difficultés rencontrées pour le placement des enfants à CEMPUIS et les différentes mesures prises pour y remédier : une ouverture sur les départements limitrophes n'a pas donné de résultats; deux journées portes ouvertes ont été organisées; et un projet d'enseignement spécialisé n'a pas abouti. Mme TERRET, assistante sociale chef, au Service Social des Internats primaires, a animé des réunions d'information auprès des Services Sociaux de PARIS; l'effectif de l'I.G.P. s'est vu renforcé par les 24 enfants placés directement au Collège de GRANDVILLIERS, ce qui a eu pour résultat des difficultés importantes dans les relations entre le Collège et l'Institution.

Mme TARTANSON, Directeur des Affaires scolaires, représentante du Maire de PARIS souligne que les parents et les travailleurs sociaux ne souhaitent pas le placement des enfants en internat, en particulier lorsqu'il se situe loin de PARIS. Mme DEMUSSY assistante sociale au Service social des Internats primaires précise que les jeunes ne désirent pas être placés "à la campagne".

Mme HERMANGE indique que le retrait des départements du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis a encore aggravé la situation. Elle souligne qu'il est exclu d'affecter des enfants de manière autoritaire et rappelle que le taux d'enfants étrangers est de 42%. Enfin, il n'est pas possible que la Ville de PARIS supporte un prix de journée trop important. D'autre part, le Rectorat ne peut y maintenir un nombre d'enseignants supérieur aux besoins, alors qu'il en manque ailleurs. Ainsi, dès la prochaine rentrée, deux postes d' instituteurs ont été supprimés.

Le rappprt financier de M. LE NAIR, Econome à l'Institution, révèle une diminution des dépenses et une augmentation des recettes. Toutefois, le prix de journée reste inchangé, en dépit des efforts de gestion, du fait de la baisse des effectifs. Ainsi, en 1984, le prix de journée était de 364 F. - en 1985 il est de 365 F.

Mme TARTANSON propose de comparer ce prix de journée à celui de COYE-la-FORET qui est de 189 F. et celui de BUSSIERES qui est de 179 F.

M. POULIQUEN, Président de l'Association des Anciens Elèves de l'Institution, regrette de n'avoir pas pu disposer des documents avant la réunion et exprime le souhait que la Commission se réunisse à CEMPUIS comme par le passé.

Il évoque les legs de Gabriel PREVOST et les dispositions prévoyant la gratuité pour le séjour des enfants. M. POULIQUEN souhaiterait savoir ce que sont devenus les immeubles légués par Gabriel PREVOST. Mme TARTANSON indique que les recherches dans les archives se poursuivent, mais que certaines propriétés auraient été vendues.

Pour Mme HERMANGE, l'Etablissement connaît une situation difficile sur le plan financier et sur celui des effectifs. La reconversion est délicate mais il faut être réaliste et faire des choix.

M. POULIQUEN explique que les parents ne connaissent CEMPUIS que par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Mme DEMUSSY souligne que les jeunes ne se plaisent pas au Collège et demandent leur changement.

M. POULIQUEN juge que si CEMPUIS est une trop lourde charge financière pour la Ville de PARIS, il convient qu'une autre autorité s'en porte acquéreur et en assume la gestion. Mme HERMANGE assure que la Ville de PARIS défend CEMPUIS et qu'elle y mène une politique sociale généreuse, mais qu'elle est prête à examiner toute proposition qui pourrait lui être faite pour un transfert de responsabilités pour cet Etablissement. Elle demande s'il y a d'autres observations à formuler sur le rapport financier.

Aucune observation n'étant émise, Mme HERMANGE lève la séance à 10h.20

o
o o
o

REMARQUES ET COMMENTAIRES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE CEMPUIS PAR Roger POULIQUEN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES, MEMBRES "A VOIX DELIBERATIVE" DANS LA DITE COMMISSION.

---

A la suite de la tenue de deux séances marquant la reprise d'activité, après neuf ans de silence, de la Commission Administrative de CEMPUIS, dont le premier compte rendu est paru dans le Cempuisien n° 137 et le deuxième, conjointement avec ce papier, il importe, pour la clarté des débats d'expliquer à chacun de vous ce qui suit :

Préliminaires : Créée depuis 1880 sous le nom de Comité de Patronage, puis de celui de Comité de Surveillance, la Commission Administrative actuelle se compose comme suit :

6 conseillers généraux de PARIS (élus évidemment !),
3 conseillers pour les départements de Seine-St-Denis, Hauts de Seine, Val de Marne,
9 représentants des administrations (de PARIS, de l'Education Nationale, de l'Enseignement, etc...),
1 représentant de notre Association : son président (moi).

Cette commission est présidée par l'Autorité de tutelle, en la personne du Maire de PARIS ou de son représentant (M. PADO, Maire adjoint chargé de l'enseignement).

Y assistent aussi, à titre consultatif, Monsieur le Directeur et l'Econome de l'Institution.

Rôle de la Commission Administrative : Elle a pour mission de veiller à ce que les fonds soient bien utilisés comme l'a voulu le donateur et l'a accepté le donataire.

Elle veille aussi à ce que soit respectées les grandes idées directrices qui ont motivé le don et qui ont nom : gratuité pour les orphelins, coéducation des sexes, enseignement exclusivement laïque, enseignement continu de 7 à 16 ans (17 maintenant) fait par un personnel laïc et bienveillant vis-à-vis de l'Oeuvre. (Quand on connaît la situation actuelle à CEMPUIS, on voit pourquoi la Commission Administrative n'a pas été réunie durant 9 ans, la tutelle avait besoin d'avoir les mains libres pour porter les coups, sans entendre les protestations).

Périodicité des réunions : Statutairement la Commission Administrative doit se réunir au moins une fois par an, des commissions réduites de travail étant chargées d'étudier les cas particuliers entre deux sessions.

Depuis 1976, jusqu'en 1985, à une exception près et pour un but limité, le remplacement du Directeur retraité, elle n'a plus été réunie.

Les bouleversements dans le fonctionnement de l'Institution se sont alors succédé sans qu'il ait été possible d'intervenir pour en arrêter le flot dévastateur.

Or, c'est à la Ville de PARIS qu'il appartient, en tant que puissance tutélaire, par la volonté de son Maire, de provoquer cette réunion et c'est elle qui porte la responsabilité, en ne l'a convoquant pas, de la dégradation de l'oeuvre de CEMPUIS, telle qu'on la constate actuellement. Mon impression personnelle, après 5 ans de bataille pour que soit rétabli le fonctionnement de la Commission Administrative, est qu'une telle attitude a été adoptée par la Ville de PARIS de propos délibérés. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les réponses faites à ma correspondance par les élus municipaux de PARIS faisant partie de cette Commission, dénotant à 2 exceptions près, l'ignorance complète des motifs créant cette Commission. Il suffit aussi de lire le compte rendu de la Cérémonie du 75è anniver-

saire de l'Oeuvre, en 1956 lorsque, accompagné du Conseil Général de la Seine, M. le Directeur Jean HUET qui le présidait, déclarait : "... après 3/4 de siècle il n'est pas contestable que sa fortune ( J-G. PREVOST) soit bien gérée, que son oeuvre continue et que sa volonté, scrupuleusement respectée, soit une réussite".

Fontionnement des deux Commissions des 24 avril 1985 et 13 Juin 1986.

Le 24.4.85, la Commission Administrative reprenait donc sa mission. C'était un premier pas, et nous pensions (Henriette, Marcel et moi) qu'il y avait tant à dire et tant à faire que l'unique heure de travail imposée n'y suffirait pas. Mais le pied était remis à l'étrier et c'était déjà bien, on ne pouvait en une seule séance rattraper9 ans de silence forcé. Sur 9 élus prévus et convoqués 4 étaient présents. M. PADO, remplaçant le Maire, fut lui-même remplacé par Mme HERMANGE conseillère (voir Cempuisien n° 137). Monsieur le Directeur de CEMPUIS était là, avec M. L'Econome. Il nous fut donné lecture du rapport d'activité rédigé, paraît-il, par Monsieur le Directeur GIOVANNONI et qui comportait 17 pages, dans lequel il était dit en guise de préambule : "... aucun problème ne s'étant posé à l'Institution G. PREVOST durant la période 76/85 il n'a pas semblé opportun de réunir la Commission Administrative". Mes cheveux se sont dressés sur ma tête à la lecture et à l'écoute de ce texte, quand on sait tous les bouleversements qu'a subi CEMPUIS et comment ont été foulés au pied les dernières volontés de J-G. PREVOST !

De plus, il n'est du ressort de personne de décider si l'on applique la loi ou non. Nous y sommes tous assujettis et nous devons la subir, telle qu'elle est. Personne ne peut y échapper. Celui qui ne l'applique pas se met hors-la-loi. L'Autorité de tutelle s'étant mise à notre sujet, hors-la-loi, prétend faire supporter à l'Oeuvre les conséquences de sa non observance.

Si, en Juin 1970, il a été créé la Commission Interdépartementale des internats primaires et professionnels pour pallier aux inconvénients nés de l'éclatement de l'ex-département de la Seine, aucune des dispositions de ce décret ne stipule l'abrogation, même partielle, de l'arrêté du 30 déc. 1882 instituant une Commission Administrative pour CEMPUIS.

A une exception près (l'admission des élèves) et contrairement à ce que dit l'auteur du rapport d'activité, aucune des compétences ne devait être transférée à la Commission Interdépartementale et si elles l'ont été quand même, c'est illégalement, car, comme le rappelait M. BREUIL, prédécesseur de Mme TARTANSON, "chaque établissement doit garder sa gestion et ses caractéristiques propres".

Le 1er règlement de CEMPUIS, seul valable, car jamais abrogé, établi en 1896 et 1898 dit : Art. 1er - l'Orphelinat PREVOST reçoit et élève gratuitement des orphelins du département de la Seine (J-G. PREVOST prévoyait aussi abandonnés et trouvés).

Depuis l'Orphelinat PREVOST (l'O.P.) a changé de nom, devenant IDGP puis IGP.

La Commission Interdépartementale n'est là que pour coordonner les admissions (théoriquement d'ailleurs, car, par le biais des admissions d'urgence, les établissements privés ne laissent aux établissements publics que celles qu'elles ne veulent pas. La Commission Interdépartementale des internats primaires n'a plus qu'à entériner, et comme personne ne défend CEMPUIS, malgré la présence effective de ses représentants, CEMPUIS ramasse les miettes, si il y en a !

D'ailleurs CEMPUIS ne devrait pas se retrouver au sein de cette Commission qui répartit des enfants boursiers par principe, alors que c'est d'abord aux orphelins, abandonnés ou trouvés qu'il s'adresse,

ensuite aux cas sociaux sans aisance, donc c'est à l'Aide Sociale à l'Enfance que CEMPUIS aurait pu être rattaché. Et que l'on cesse de nous répéter qu'il n'y a plus d'orphelins. Les émissions radio, télé (Polak) ainsi que la magnifique entreprise de Jean-Luc LAHAYE prouvent, s'il en était besoin, le contraire. Mais voilà : un orphelin à CEMPUIS implique la gratuité, donc pas d'orphelins à CEMPUIS, plus de gratuité ! c'est tout simple.

Quant au placement des enfants, Mme l'assistance sociale et Mme la présidente, aidées par Mme la chef du service, ne cessent de nous répéter qu'on ne place pas les enfants de manière autoritaire. Hormis le placement des 24 boursiers à CEMPUIS, qui eux le furent, la lecture des comptes rendus de la Commission Interdépartementale en apporte régulièrement la preuve contraire.

CEMPUIS compte, dit le rapport 41,80% d'étrangers !

Cela ne nous gêne nullement, mais cela apporte une preuve supplémentaire d'un fait, illustré par une phrase d'un directeur d'établissement privé au précédent directeur de CEMPUIS "nous avons l'avantage sur vous car, nous, nous choisissons nos élèves et nous vous laissons le reste".

Quand on sait que la plupart des élus et des administratifs qui composent la Commission Administrative de CEMPUIS sont également à des postes semblables à la Commission Interdépartementale, on comprend le sens machiavélique de cette ironique constatation !

Donc, contrainte et forcée, la Tutelle, à contre coeur, a remis la Commission Administrative sur rail. Allait on vers un nouveau départ en tenant compte des modifications de la société actuelle, allions nous voir CEMPUIS renaître ? C'eut été oublier 2 objections de fond :

1° - CEMPUIS a son passé et si les générations se sont succédées il est des dogmes et des tabous qui ont été transmis, il est des rancoeurs qui ne se sont qu'assoupies.

Et puis, il y a aussi des réussites que l'on ne pardonne pas.

Tout cela a nom :

a) <u>CEMPUIS première école</u> de coéducation des sexes (rappelez-vous dans la Libre Parole, journal d'Ed. DRUMONT, la campagne contre un tel établissement.

<u>Ecole de l'Education Intégrale</u> ce qui s'apparente à la méthode Fresnay, de nos jours.

<u>Ecole sans dieu</u> (laïque et non sectaire)

<u>Ecole qui réussit</u> presque toujours en tête du Canton à l'ex-certificat d'études primaires, fort pourcentage de réussites aux C.A.P. et autres examens.

<u>Ecole</u> d'où sortiront de nombreux élèves brillants : à l'Ecole Normale d'instituteurs, au Conservatoire National de Musique, en peinture, dans les grandes administrations.

<u>Ecole</u> dont les formations musicales et gymniques sont connues de l'Europe entière.

<u>Ecole</u> où vinrent d'Europe et des deux Amériques des éducateurs pour copier ses méthodes.

Toutes ces réussites avaient forme intolérable pour certains et l'occasion était trop belle pour qu'on n'y mette pas fin.

b) Il y a la "charge financière" car les biens laissés par J-G. PREVOST se sont dissipés dans la nuit des temps et les promesses faites en échange ont été oubliées.

c) Il y a aussi la politique économique actuelle suivie par l'équipe municipale en place : transfert maximum des établissements publics vers les établissements privés. Il a justement certain établissement "bien pensant", récemment admis au sein de la Commission Interdépartementale qui piaffe d'impatience à la porte en attendant que le fruit mûr tombe entre ses mains.

Comme on ne peut ouvertement annoncer la couleur, l'on procède par touches successives : on affaiblit puis on arrête une activité là; on coupe une, puis deux puis toutes les branches; on entrave la montée de la sève; on écarte les gêneurs en faisant mine de les plaindre. Bref, on laisse la situation se pourrir, en l'aidant un peu !

Réactivation de CEMPUIS ?

La réactivation de CEMPUIS, dont il est question dans le compte rendu de la Commission Administrative du 24.04.85, qui fit naître un certain espoir, est une mauvaise plaisanterie, de la poudre aux yeux afin de gagner du temps, celui par exemple nécessaire à bloquer notre activité pendant qu'on bradait la Colonie de MERS (voir plus loin).

Contrairement à l'affirmation qui nous a été "assénée", il n'y a pas eu de plaquette nouvelle élaborée et diffusée sur CEMPUIS, pas plus qu'une insertion dans le Bulletin Municipal Officiel sur ce sujet. C'est un mensonge affirmé. Combien différente à ce sujet est l'aide apportée par le département des Hauts de Seine à l'école "Bussière" qui est sur son territoire et qui a édité une très belle plaquette en 4 pages, dans un style simple et aéré, qui donne véritablement envie de connaître cet établissement. Cette plaquette est accompagnée d'une autre, établie par l'Inspecteur d'Académie des Hauts de Seine faisant connaître la Commission Interdépartementale dans tous ses détails parlant des établissements publics autres, mais aussi de tous les établissements privés, ce qui est un acte empreint d'une totale honnêteté et loyauté ainsi que tous les détails conditionnant l'admission et la marche à suivre pour y parvenir. La diffusion en est totale vis-à-vis de ceux que l'on nomme les travailleurs sociaux de ce département.

CEMPUIS n'a pas eu la chance d'une telle sollicitude !

Les 24 jeunes qui furent dirigés "autoritairement" sur CEMPUIS, étaient âgés de 16 à 17 ans et c'était leur dernière année d'études ! Ayant passé leurs années antérieures à la ville, pouvait-on attendre raisonnablement, de leur part, autre chose qu'un chahut général tant à CEMPUIS qu'à GRANDVILLIERS, au collège où ils furent le bloc des "citadins" contre celui des "bouseux". C'est cela qu'on ose appeler une expérience concluant à l'échec. C'est une insulte à l'intelligence et qui est indigne de la part de leurs auteurs.

Quant aux journées "Portes ouvertes", diverses remarques sont à faire :

a) la 1ère journée ne s'adressait qu'aux travailleurs sociaux dépendant de PARIS. Peu y ont répondu car la diffusion fut restreinte, de nombreux travailleurs sociaux ayant déclarés ne pas avoir été avisés (PTT en grève),

b) la 2ème journée n'eut que le département des Hauts de Seine comme visiteurs. Ni la Seine-St-Denis ni le Val de Marne ne furent contactés. Je sais qu'ils ne font plus partie de la Commission Interdépartementale des internats primaires et professionnels mais la Commission Administrative de CEMPUIS est autre chose dont ils peuvent user à leur gré, comme me l'a confirmé un responsable de Seine-St-Denis.

c) Faire une journée "Portes ouvertes" alors qu'il ne reste plus de CEMPUIS qu'un squelette, alors qu'on lui a retiré tout ce qui pouvait en provoquer l'attrait, sur le plan scolaire et péri-scolaire, sur le plan professionnel, c'est se moquer du monde et décider par avance du résultat.

Toute cette comédie, pourquoi ?

Pour tenter de faire croire qu'ayant fait le maximum, on baisse les bras devant les résultats et du même coup le feu vert est donné à l'assistante sociale pour qu'elle n'adresse plus aucun boursier sur CEMPUIS, ce qui d'ailleurs la ravit tant est visible son hostilité pour CEMPUIS.

Rien n'est négligé pour que nous ne puissions, en séance, faire des objections valables parce que réfléchies : temps de la séance limité sous divers prétextes, rapport financier et d'activité non préalablement communiqués alors que nous en avons demandé l'envoi préalable de 15 Jours minimum et, dernière trouvaille le rapport financier de la séance du 13 Juin 1986 ne comporte aucun libellé permettant de savoir à quoi correspond telle dépense ou recette comme si nous étions sensés connaître par coeur l'énoncé en clair de la rubrique chiffrée.

Prix de la journée. Le dernier reproche fait à CEMPUIS est son prix de journée de 368 francs comparativement à ceux de COYE la FORET et de BUSSIERE de 189 à 179 francs ! Rappelons d'abord que sur ce prix de journée, la Tutelle oublie d'ôter la part de revenus que sont sensés lui rapporter les biens de PREVOST laissés pour cela.

Nous désirons nous assurer par nous-mêmes que tous les éléments de comparaison sont les mêmes dans chaque calcul, sans excès ni retrait d'un côté comme de l'autre et l'on apportera la preuve, à ce moment là, que 368 francs de prix de journée est un chiffre normal, voire même raisonnable.

La lecture des comptes rendus de séances de la Commission Interdépartementale éclaire d'un jour particulier l'appréciation de la valeur de prix de journée, suivant l'établissement duquel il émane, car si l'on stigmatise CEMPUIS à ce sujet, l'on disait, il y a peu de temps, de l'école de VITRY : que les services rendus par cette école faisait passer la lourdeur de son prix de journée (dixit M. BREUIL).

Au sein de la Commission Interdépartementale, CEMPUIS est le "vilain petit canard" (de GRIMM).

D'autre part, il faut comparer ce qui est comparable, car CEMPUIS reçoit les élèves de 6 à 17 ans et COYE la FORET ne les reçoit que de 4 à 12 ans. Les dépenses engagées pour des enfants de 12 à 17 ans, surtout vers 15 à 17 sont autrement plus élevées que de 4 à 12 ans. Quand on sait que l'on envoie à CEMPUIS des enfants de n'importe quel âge et que la tranche supérieure est de ce fait très importante : la comparaison ne tient pas !

Pour ce qui est de BUSSIERE, Mme la Directrice m'a accordé un long entretien dans lequel nous avons évoqué ce problème et je crois avoir compris que certains éléments de ressources sont propres à l'établissement.

Je suis membre du Conseil d'Administration d'un foyer de prédélinquants, à MONTFERMEIL, patronné par le Ministère de la Justice et dont les services offerts n'ont rien de comparables avec CEMPUIS (CEMPUIS étant plus important). Le prix de la journée est, aux dernières informations, de 400 francs environ. Mme Odette PARIS, Cempuisienne bien connue, a dirigé il y a peu encore un foyer d'handicapés mentaux et le prix de journée se situait dans une fourchette de 390/400 francs.

Voilà encore une affirmation qui ne résiste pas à l'analyse et qui prouve le bien fondé de la nécessaire communication préalable des rapports devant être discutés en commission. Mais peut-être ne souhaite-t-on pas cette analyse ?

Importante précision- Le compte rendu de la Commission Administrative de CEMPUIS comporte, page 3, 9ème alinéa, une intervention de ma part qui laisse apparaître une omission. Il est dit : "Monsieur POULIQUEN juge que si CEMPUIS est une trop lourde charge financière pour la ville de PARIS, il convient (+) qu'une autre autorité s'en porte acquéreur et en assume la gestion". Il a été oublié, involontairement, je l'espère : (+) "qu'en application de l'art. 4, 2ème alinéa, du décret du 16.06.1970, l'affaire soit portée devant le Conseil d'Etat et ...". Cela veut dire que l'on s'adresse à l'un des trois départements : 92, 93, 94 pour en assurer le fonctionnement. Cela ne veut pas dire et les disp ositions testamentaires de J-G. PREVOST le spécifient que l'on demande à tel établissement privé de prendre en charge le legs PREVOST. Il y a d'ailleurs des garde-fous à ce sujet et, en la circonstance, la Justice pourrait être saisie, car J-G. PREVOST qui connaissait les hommes a pris une sage précaution : l'inaliénabilité de la propriété de CEMPUIS même.

La Colonie de vacances de MERS

Composée de deux lots, l'un de 518 m2 acheté en 1883 par Paul ROBIN avec son argent personnel, l'autre de 6.365 m2 annexé au premier lorsque Paul ROBIN quitta la direction de CEMPUIS et comportant un bâtiment pouvant recevoir 50 enfants. La propriété fut cédée en 1896 au département de la Seine qui fit élever un autre bâtiment, plus vaste, auquel on a donné le nom de Pavillon Ernest-Rousselle, en souvenir du Président de la Commission Administrative de CEMPUIS. Ainsi en 2 sessions pendant Juin et Juillet (août étant réservé aux sourds-muets d'ASNIERES) 180 cempuisiens passaient des vacances pour un prix de journée modique.

Le 23 avril 1985 le rapport d'activité fait état de la fermeture de cette colonie. La stupeur passée, il est demandé pourquoi cette fermeture - nous verrons plus loin - et nous déclarons que nous nous opposons à une vente éventuelle de la Colonie.

Mme HERMANGE interroge M. GIOVANNONI à ce sujet dont je n'entends pas la réponse, puis s'adressant à moi, dit que la colonie appartient toujours à CEMPUIS, elle n'est que louée à l'Académie d'AMIENS, on peut encore, si l'on veut, envoyer des élèves en vacances. Rassurés, nous rappelons comment ROBIN mit de sa personne pour acquérir cette colonie de vacances (une des premières colonies de vacances en France) et que nous avions à coeur de voir protéger cette réalisation. Or, nous avons récemment appris (Juin 1986) que déjà une proposition de vente était à l'étude, à ce moment là. Nos interlocuteurs le savaient, ils nous ont donc sciemment trompés tout comme par omission le 13 Juin 1986, lorsqu'ignorant encore la réalité j'ai repris le problème de MERS pour comparer ce qui était offert à MERS avec ce qui est offert au point de vue vacances (voir plus loin). Personne n'a dit que le problème ne se posait plus car MERS était vendu ! Personne !

25 Juin 1985 : projet de vente à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Somme - pas même un appel d'offre !

8 juillet 1985 : délibération du Conseil Municipal qui autorise la vente.

16juillet 1985 : affichage public.

17 Octobre 1985 : parution au B.M.O. de la délibération.

30 décembre 1985 : vente devant notaire, Me BELLARGENT 14, rue des Pyramides à PARIS, à Monsieur MENECHOU représentant l'O.C.C.E. de la Somme.

Observation : Le décret 70-533 du 16.06.70 "porte dévolution de l'I.G.P. à CEMPUIS, ainsi que sa colonie de vacances de MERS LES BAINS", laisse supposer l'obligation de considérer que les deux choses étaient intimement liées et que, par conséquent, la Commission Administrative serait saisie du problème. Or, il n'en a rien été et les instances de décision nous ont caché la vérité. A part cela, elles nous assurent qu'elles défendent CEMPUIS !!!

Nous attendons d'autres renseignements qui devront déterminer notre action ultérieure à ce sujet.

Question : A quoi cela a-t-il servi d'installer le chauffage à MERS et d'en avoir fait porter le poids dans la comptabilité de CEMPUIS le 27 Avril 1985. Le chapitre 922-19 art.2101 § 376 B qui a reçu le prix de la vente : 825.000 francs, va-t-il compenser ?

Envoyer 100 enfants durant un mois en vacances à la mer serait-ce moins bien que d'envoyer 18 enfants durant 3 semaines à la montagne ? Ces 18 enfants ont coûté pour 3 semaines plus que si l'on avait envoyé les 100 enfants pendant un mois à MERS.

Puisque la Tutelle a tant de sollicitude vis-à-vis des enfants, ce qui nous ravit et puisque le chauffage a été installé à MERS, il y avait possibilité d'envoyer, pendant les vacances de Pâques, de Noël, de la Toussaint, des groupes en vacances de mer (ceux dont les parents se désintéressent, ceux qui refusent de retourner chez eux car ils y sont mal à l'aise, malheureux ou dans une atmosphère morale insalubre). Il y a aussi la possibilité de faire des classes vertes.

Question : Que veut dire ce double langage : reprocher la lourdeur du prix de journée, d'une part, et contraindre l'établissement incriminé à faire des dépenses somptuaires pour les vacances ?

CEMPUIS ? QUEL AVENIR ?

A l'heure ou Jean-Luc LAHAYE lance son "Aidez-Moi" et ouvre une deuxième maison pour accueillir les orphelins de la DDASS, on ne peut rester inactif devant le triste sort que l'on veut assigner à CEMPUIS.

Avec ses 22 hectares, dont :
15 ½ en herbages et verger,
4 ½ en bois,
1 ½ en culture potagère,
avec ses classes, ses constructions solides, ses ateliers, ses terrains de sport, etc...
avec sa situation écologique idéale, conservant ou rendant la santé,
avec son éloignement relatif, ignorant les drogues de toutes espèces, permettant la césure nécessaire entre l'enfant mal aimé ou mal à l'aise et les parents défaillants ou insensibles.

Avec la reprise de la gratuité pour les orphelins et assimilés, CEMPUIS doit renaître, s'épanouir et prospérer sans cesse, tel que le voulurent ses fondateurs.

Roger POULIQUEN

o
o o
o

# DANS LA FAMILLE CEMPUISIENNE

Naissance

- Christine (GALLIOT) et Philippe LAPEYRE - 24, rue du Clos de l'Erable 77400 ST-THIBAULT DES VIGNES, les parents et Andrée (LE BLEVEC) et Rémy GALLIOT, les Grands-Parents au Parc de Fresnoy 80700 à ROYE sont heureux de vous annoncer la naissance de MARION, le 16 Octobre 1986, leur fille et petite-fille.

  Nous adressons nos félicitations aux parents et grands-parents et nos voeux de bienvenue au bébé.

- Serge et Annick,
- Yves et Babette,

  fils d'Albert TORDJMAN et Andréa (MATHIEU)
  ont la double joie de vous faire part de la naissance de :

- Sabine née le 7 Octobre 1986
- Marie née le 14 Novembre 1986

  Toutes nos félicitations aux parents et grands-parents et nos voeux de bonheur aux bébés.

- Décès

Alain ROIZ 1, rue Pierre Curie 93110 ROSNY vient de nous faire part du décès de son père Henri le 12 Mars 1985 et de sa mère le 9 Avril 1986.

Nous lui adressons nos sincères condoléances.

o

o o